

SENSIBILISATION AU PORT DE L'APPAREIL RESPIRATOIRE ISOLANT et/ou MASQUE A AIR FRAIS (ARI/MAF)

OBJECTIFS

Protéger ses voies respiratoires avec un ARI et/ou MAF à circuit ouvert en toute sécurité

Mettre en pratique le port de l'appareil respiratoire isolant

PUBLIC

Toute personne appelée à porter à ARI et/ou MAF

PRÉREQUIS

Satisfaire à la visite médicale obligatoire et être en bonne condition physique

STAGIAIRES PAR SESSION

De 2 à 6 personnes

TARIF

Pour plus de renseignements, pour étudier votre projet en formation, pour la mise en place d'intra-entreprise nous contacter :

par téléphone au 05.59.14.04.44

ou par mail : afpiadour.pau@metaladour.org

DURÉE

- Public novice devant être formé sur 1 équipement ARI ou MAF : 3.5h soit 0.5 jour
- Public novice devant être formé sur les 2 équipements ARI et MAF : 7h soit 1 jour
- Recyclage ARI et/ou MAF : 3.5h soit 0.5 jour

ÉVALUATION DES ACQUIS

Exercices pratiques

FORMALISATION DES RESULTATS

Attestation de formation

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Pour toute situation de handicap, pour plus d'information contactez nous au 05.59.14.04.44 ou consultez notre site internet : [Accessibilité \(formation-industries-adour.fr\)](http://Accessibilité%20(formatation-industries-adour.fr))

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Alternance d'exposés théoriques, d'échanges sur la pratiques

Exercice de mise en situation

Formateur spécialisé en prévention des risques et ancien pompier-volontaire

Mise en œuvre en intra-entreprise sur le site du client (voir la rubrique information complémentaire sur les conditions nécessaires à la mise en pratique)

SENSIBILISATION AU PORT DE L'APPAREIL RESPIRATOIRE ISOLANT et/ou MASQUE A AIR FRAIS (ARI/MAF)

CONTENU DE LA FORMATION

Présentation de l'équipement de protection des voies respiratoires

Théorie sur les notions de physiologie respiratoire

Mesures de sécurité

Focus sur les contraintes du port de l'ARI

Le technique RAPACE

Mise en œuvre de l'appareil

Exercice pratique dans un local mis à disposition



INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Conditions nécessaires à la mise en pratique

- Mise à disposition d'un ARI pour 4 personnes (matériel ARI de la société) et 1 masque par personne
- Mise à disposition d'un atelier idéalement ou à défaut d'une salle (type salle de réunion) de 40m² minimum. Pièce complémentaire à la salle de formation.



POUR ALLER PLUS LOIN

Autres formations proposées en Intra-entreprises :

- Equipier de première intervention
- Chargé d'évacuation
- Sauveteur secouriste au travail



ACCES AU
PLANNING DE
FORMATION

